

# OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois

## RÉUNION DE CONSULTATION DU PERSONNEL COMMUNAL 25 MARS 2022



### Ordre du jour

- › Information
  - Qu'est-ce qu'une ODR ?
- › Consultation
  - Travail en sous-groupes
  - Mise en commun des résultats



### Présences

Nom	Prénom	Poste au sein de la commune
Tellier	Nathalie	Service population, état civil
Dion	Bernadette	Service population, état civil
Maldague	Leila	ATL
Allaer	Charlotte	PCS
Dreumont	Thierry	Enseignement, fabrique d'église
Théret	Valentine	Agent constatateur, marchés publics
Luckx	Isabelle	ICT
Lamotte	Laurence	Urbanisme, cadastre
Duterme	Fabienne	Urbanisme, logement
Martin	Fabienne	Comptabilité
Conniasselle	Yvan	Service des eaux
Grodos	Anne	Secrétariat
Glemot	François	Responsable travaux
Leduc	Dominique	Directeur général

## Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

---

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



*« Une **ODR** (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

*Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».*

*Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.*

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit :  $\frac{3}{4}$  des membres sont issus de la population et  $\frac{1}{4}$  maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

### Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

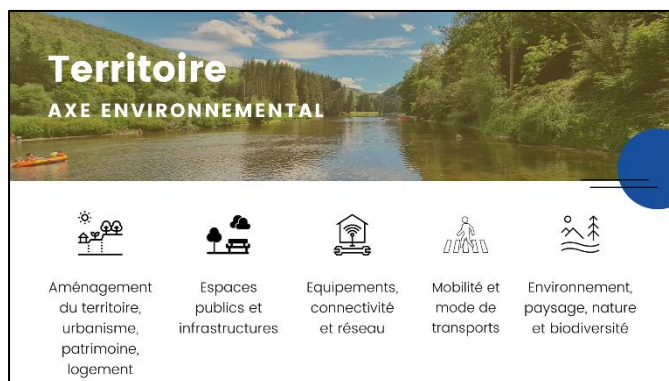
Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

## Consultation – travail en sous-groupe

### Réflexion globale sur la commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les participants se mettent en groupes de 4 ou 5 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les membres du personnel communal sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Les thèmes sont vus par un seul groupe.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

## Atelier de consultation – Réflexion sur la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
<b>Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social</b>			
<b>Vie associative, vie au village et solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunesses dynamiques, associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas ou peu de solidarité entre les villages (chacun sa chapelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de collaboration intervillages et intercommunales</li> </ul>
<b>Lieux de rencontres et d'échanges</b>			
<b>Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCS, service ATL, CCCA, EPN</li> <li>• Association 1001 pattes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation trop faible de la bibliothèque et EPN</li> <li>• Population âgée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire venir des personnes dans la commune pour garder les écoles</li> </ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles Crèches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De moins en moins de fréquentation des écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper les écoles en une plus grande entité</li> <li>• Développement de l'enseignement linguistique</li> </ul>
<b>Information et communication</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda partagé approuvé par le service info de la commune (pour toutes les activités en général)</li> <li>• Améliorer la communication par des applications pour smartphone</li> <li>• Mettre en place un calendrier coordonné pour les activités de la commune et pour les horaires Horeca.</li> </ul>
<b>Santé et services d'urgence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de repos et homes pour personnes handicapées.</li> <li>• Système d'hélicoptère pour les urgences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de maisons médicales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une maison médicale (prendre exemple sur celle de Bièvre)</li> </ul>
<b>Sport et culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque, académies de peinture et musiques</li> <li>• Conseil culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'activités sportives (tout public)</li> <li>• Peu de fréquentation centre d'interprétation d'art.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'évènements sportif intervillage et intercommunal</li> <li>• Installation d'un hall de sport</li> <li>• Salle de cinéma et concert</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'infrastructure sportives et culturelles</li> </ul>	
<b>Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement</b>			
<b>Mobilité Sécurité routière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de taxi privé</li> <li>• Mobilisud (informations et renseignement mobilité)</li> <li>• Transport scolaire (bus communal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros manque de transports en commun</li> <li>• Manque de parking à Alle et Bohan</li> <li>• Manque d'accessibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'état des routes de la région</li> <li>• Radars préventifs à l'entrées de villages</li> <li>• Création de parkings et piétonnier</li> <li>• Bornes de rechargement de véhicules électriques</li> </ul>
<b>Environnement, paysage, nature et biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêts, calme, bon air, biodiversité.</li> <li>• Sentiers et légendes (qui alimentent les balades)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'état de l'environnement, biodiversité.</li> <li>• Parrainage de promenades</li> <li>• Maintenir la liberté de circuler des gens dans la nature</li> </ul>
<b>Patrimoine</b>			
<b>Aménagement du territoire et urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats individuel (pas de bâtiments à appartements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements insalubres sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandir les zones d'habitats (sont saturées) et diminuer la spéculation immobilière</li> </ul>
<b>Espaces publics et infrastructures</b>			
<b>Propreté publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très bon système de déneigement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer stations d'épuration collectives là où des collecteurs existent</li> <li>• Accroître le nombre d'employés pour nettoyer les villages</li> <li>• Sensibiliser la population aux déchets publiques (conférences zéro déchets)</li> </ul>
<b>Téléphonie, connectivité et réseau</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaises connections internet et gsm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connectivité (inviter les opérateurs à donner box 4G en attendant la fibre)</li> </ul>
<b>Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie</b>			
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison du tourisme</li> <li>• Atout en général</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un tourisme de qualité et limiter le nombre de gîtes (règlements comme à La Roche)</li> </ul>

<b>Commerces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horeca développé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de commerce et entreprises s'installant sur Vresse</li> <li>• Manque de terminaux bancaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un zoning</li> <li>• Sensibiliser à la mise en place de terminal bancaires dans les commerces</li> </ul>
<b>Emploi et formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel communal</li> <li>• Future prison de Sugny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eloignement des axes principaux et axes routiers</li> </ul>	
<b>Agriculture</b>			
<b>Sylviculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de beaucoup de forêts</li> <li>• Atout en général</li> </ul>		
<b>Economie locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés du terroir et dominical</li> <li>• Maitrise communale de l'eau</li> </ul>		

Rédaction du compte-rendu  
Bruno Echterbille et Juliette Maquet  
Agents de la FRW

